

La prosternation

Introduction

La prière (*salât*) musulmane s'accomplit par des prosternations répétées. La règle est d'origine coranique : « Seuls croient en nos Signes ceux qui tombent prosternés » (32 : 15) ; « inclinez-vous, prosternez-vous » (2 : 43, 125 ; 3 : 43 ; 9 : 112), etc. En arabe, le champ sémantique lié à la prosternation est dérivé de la racine *s-j-d*, qui donne *sajada*, « se prosterner » et *sujûd*, « prosternation ». D'où également le mot *masjid*, qui signifie littéralement « lieu de prosternation ». Le terme apparaît 28 fois dans le Coran, où il n'a pas encore le sens de « mosquée » que lui prêtent la tradition musulmane et certains traducteurs qui tombent ainsi dans le piège de l'anachronisme. Nicolai Sinai signale une expression similaire dans le *Document de Damas*, un des textes découverts à Qumran, où il est question de la « maison de prosternation » (*bêt hishtahwwt*)¹. Christian Robin note pour sa part que le terme *msgd'* (*masgda*) est attesté dans plusieurs inscriptions nabatéennes au nord d'Arabie². L'acte de se prosterner pour rendre culte à une divinité est bien connu dans le Proche-Orient antique. Dans cet article, nous retracerons l'histoire de la pratique et de certaines controverses qui l'accompagnent.

Les gestes de la prière

L'islam, tout comme le judaïsme rabbinique, est une orthopraxie – littéralement une « conduite droite » – et accorde une importance primordiale aux règles que la communauté doit suivre pour accomplir certains rites. La prière en constitue l'illustration la plus frappante : elle obéit à un enchaînement précis de postures et de mouvements corporels codifiés dans les textes islamiques. Cependant, ces règles ne se trouvent pas dans le Coran, qui se contente de vagues indications. Le texte mentionne la prosternation et l'agenouillement mais sans plus de précision. Un autre verset offre même une certaine souplesse dans l'exécution de la prière : « Quand vous accomplissez la prière, implorez Allah debout, accroupis ou couchés » (4 : 103). En fait, la gestuelle que le croyant doit reproduire a été fixée par la tradition juridique plus tardive et ne découle pas du texte coranique lui-même. Dans les pages suivantes, nous montrerons que ces gestes, loin d'être spécifiques à l'islam, sont fortement liés à l'histoire religieuse du Proche-Orient.

¹ Nicolai Sinai, *Key Terms of the Qur'an: A Critical Dictionary*, Princeton University Press, 2023, p. 386.

² Christian J. Robin, « Le judaïsme de Ḥimyar », *Arabia: Revue de sabéologie*, vol. 1, p. 121, n°129.

Sommairement, la prière se déroule de la manière suivante : le croyant se tient debout, tourné en direction de la *qibla* (La Mecque) et prononce la formule *Allahu akbar*, « Dieu est le plus grand » en levant ses mains jusqu'à la hauteur des épaules. Il abaisse ses mains dès que le *takbîr* est prononcé et récite la sourate « Al-Fâtiḥâ » suivie d'une autre sourate (ou une partie). Puis, il s'incline en mettant les mains sur les genoux et se redresse avant de se prosterner une première fois. Dans cette posture, le front (et le nez selon certains juristes), les mains, les genoux et les pieds touchent le sol. Le fidèle reste dans cette position le temps de dire trois fois la formule du *tasbîḥ*³ puis se met en position assise avant de se prosterner à nouveau.

Lever les mains

La première étape de la prière musulmane consiste à lever les bras en l'air jusqu'à hauteur d'épaules, les doigts entr'ouverts ou resserrés, tout en se tenant droit. Selon Samuel Zwemer, ce geste aurait dans l'islam une connotation animiste, le but étant peut-être de faire fuir les mauvais esprits⁴. En tout cas, la pratique apparaît dans de nombreuses religions du Proche-Orient. Chez les Sumériens, le terme pour dire « prier » était « lever » (la main). Comme l'explique Joseph Chelhod :

Une autre attitude rituelle courante chez les Sumériens consistait, comme parfois chez les Musulmans, à mettre la main droite sur la main gauche et à les placer sur la poitrine. L'interprétation de ces attitudes quasi identiques semble aisée : les offrandes qui les accompagnent montrent qu'il ne s'agit, pas d'exercer une pression sur la divinité, mais bien plutôt d'implorer ses grâces et ses bénédictions⁵.

Paul Dhorme note également que « chez les Égyptiens, l'hiéroglyphe employé pour « prier » était l'homme aux deux mains élevées vers le ciel »⁶. Dans la « Prière à Osiris », conservée au Musée du Caire, l'adorateur lève les deux mains, écarte les doigts et tourne les paumes légèrement vers le ciel. Ce type de représentation est courant dans l'art égyptien (voir la Fig. 1 ci-dessous).

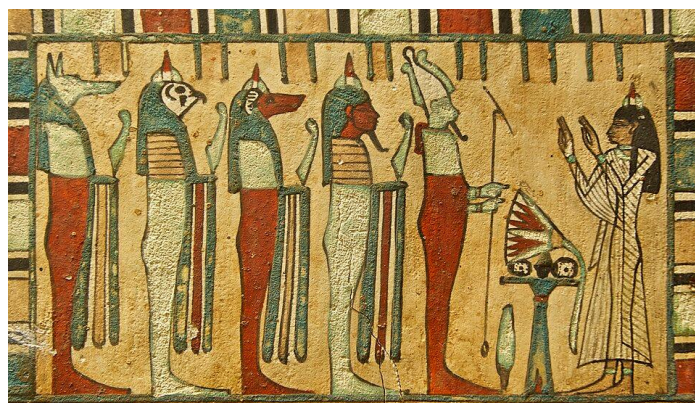


Fig. 1 : stèle égyptienne de la 25^e dynastie représentant une femme en état d'adoration, Osiris et les quatre fils d'Horus – Musée du Louvre

³ C'est-à-dire la formule : *soubhâna rabbi al Aâla*, « Gloire à mon Seigneur, le Très-Haut ».

⁴ Samuel Zwemer, *The Influence of Animism on Islam*, The Macmillan Company, 1920, p. 49.

⁵ Joseph Chelhod, « Les attitudes et les gestes de la prière rituelle dans l'Islam », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 156 (2), p. 180.

⁶ Paul Dhorme, *La religion assyro-babylonienne*, Paris, 1910, p. 248.

La prosternation dans l'histoire religieuse

La prosternation est également une tradition ancienne au Proche-Orient, où l'acte est pratiqué chez les Mésopotamiens, les Égyptiens et bien sûr les Hébreux⁷. Toutefois, la pratique sera abandonnée par le judaïsme rabbinique au profit de la prière assise ou inclinée⁸. La majorité des chrétiens pratiquent la gémulation, c'est-à-dire l'acte de se mettre à genoux pour prier. Dans le Nouveau Testament, la pratique est bien attestée : Jésus prie à genoux durant son agonie (Luc 22 : 41), Saint Étienne se met à genoux pour une dernière prière avant de mourir (Actes 7 : 60), etc. La prière à genoux repose également sur deux textes pauliniens célèbres : « C'est pourquoi je fléchis les genoux devant le Père » (Éphésiens 3 : 14), et « Afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse » (Philippiens 2 : 10). Néanmoins, la prosternation est également connue dans certaines Églises orientales en particulier. Dans l'Antiquité, elle était courante chez les syriaques, notamment chez les moines. Michael Morony souligne ainsi que des « moines monophysites d'Amid [en Irak, *ndlr*], au 6^e siècle, sont décrits comme accomplissant des veillées nocturnes, le visage prosterné contre le sol »⁹.

Le Coran paraît faire référence à ces communautés monastiques, comme on peut l'observer dans le verset suivant qui évoque, parmi les gens du Livre, « une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite les versets de Dieu en se prosternant » (3 : 113). Il est fort probable que le Coran ait hérité de la pratique au contact de telles communautés, voire *par imitation* de celles-ci. Paul Neuenkirchen remarque à juste titre que l'ordre du Coran : « Prosternez-vous » ; « Adorez [Allâh] » est très similaire aux propos que Jacques de Saroug (m. 521) adresse aux lecteurs de ses homélies, qui sont principalement des moines syriaques : « En adoration [...] / passe la journée entière comme un sage » ; « Et prosterne-toi [*wa-sgûd*] »¹⁰.

Un geste séculaire de déférence

Outre sa signification religieuse, la prosternation est également une façon de signifier son respect à une personne de haut rang, en particulier au roi. Comme l'explique René Labat, on se prosternait devant le souverain à qui l'on demandait une faveur :

Toutes portes franchies, le solliciteur était enfin autorisé à présenter lui-même sa requête au roi, il se comportait exactement à la façon d'un fidèle dans un sanctuaire. A la porte, il avait quitté ses chaussures, comme il l'eût fait à l'entrée du temple ; devant le roi il se prosternait, baisait le sol et les pieds du souverain avec la même humilité que le suppliant

⁷ Roberto Tottoli, « Muslim Attitudes Towards Prostration (sujūd): I. Arabs and Prostration at the Beginning of Islam and in the Qur'ân », *Studia Islamica*, vol. 88, p. 6.

⁸ Sur la perception de la prosternation chez les rabbins, voir Gerald J. Blidstein, « Prostration and Mosaics in Talmudic Law », *Bulletin of the Institute of Jewish Studies*, vol. 2, pp. 19-39.

⁹ Michael Morony, *Iraq after the Muslim Conquest*, Princeton University Press, 1984, pp. 446-7.

¹⁰ Paul Neuenkirchen, « Commentaire de la sourate 53 », in Mohammad Ali Amir-Moezzi & Guillaume Dye (éds.), *Le Coran des historiens*, Le Cerf, 2019, vol. 2b, p. 648.

devant la statue divine. Contempler la face du roi était sans doute un privilège envié ; c'était aussi un honneur redoutable¹¹.

Dans la Bible, plusieurs passages montrent que la pratique était aussi connue chez les Hébreux. Ainsi, Abraham se prosterne devant le roi des Hittites (2 Samuel 18 : 28) ; Nathan se prosterne devant David (1 Rois 1 : 23), etc. Plus tard, la pratique sera dénoncée par certains auteurs, comme Flavius Josèphe et Philon d'Alexandrie. Dans le Nouveau Testament, l'apôtre Pierre dit à Corneille, qui s'était prosterné devant lui : « Lève-toi, moi aussi, je suis un homme » (Actes 10 : 25-26). L'islam interdit également de se prosterner devant autre que Dieu. Paradoxalement, le Coran offre lui-même deux entorses à la règle.

Les paradoxes du Coran

La première concerne le récit de la prosternation des anges : Allâh donne l'ordre de se prosterner devant Adam ; tous les anges s'exécutent à l'exception d'Iblîs, objectant qu'il a été créé de feu et qu'il n'a pas à se prosterner devant Adam qui est fait d'argile (2 : 30-39 ; 7 : 11-24 ; 15 : 26-43 ; 17 : 61-65 ; 18 : 50-51 ; 20 : 115-124 ; 38 : 71-85). Dans une précédente publication, nous avons vu que le récit de la prosternation des anges provient de textes apocryphes syriaques, lesquels reprenaient déjà une fable talmudique¹². L'inclusion du récit dans le Coran soulève un problème important : pourquoi Allâh demande-t-il aux anges de se prosterner devant un autre que Lui ? La question se pose d'autant plus qu'à l'exception de la prosternation devant Joseph (voir ci-dessous), « le prosternement face contre terre est toujours, dans le Coran, un prosternement devant Dieu », remarque Alfred-Louis de Prémare¹³. L'attitude d'Iblîs a même trouvé ses défenseurs parmi les théologiens musulmans, dont certains ne manquèrent pas de souligner que lui seul est resté fidèle au monothéisme strict¹⁴. La majorité des exégètes préfèrent expliquer toutefois qu'il ne s'agissait pas là d'un acte d'adoration mais d'une façon de « saluer » Adam. Toutefois, l'explication peine à convaincre, car pourquoi Iblîs aurait-il refusé de saluer Adam ? De plus, le fait qu'Iblîs ait désobéi au motif qu'il se sent supérieur à Adam suffit à démontrer que la prosternation était comprise à tout le moins comme un acte de soumission.

Le second exemple se trouve dans l'histoire de Joseph, dont les parents et les frères tombent en prosternation devant lui (12 : 100). Comme l'a noté Nicolai Sinai, ce passage « est clairement en conflit avec l'interdiction formelle de se prosterner devant tout être humain dans la littérature du hadîth et de la sîra »¹⁵. En tout état de cause, le passage a suscité une certaine gêne chez les exégètes musulmans. Pour contourner la difficulté, certains ont soutenu que la famille de Joseph s'est contentée de s'incliner face à lui sans vraiment se prosterner. D'autres ont été contraints d'admettre qu'il s'agit bien là d'une prosternation, mais que la pratique, permise à l'époque de Joseph, avait

¹¹ René Labat, *Le caractère religieux de la royauté assyro-babylonienne*, Paris, 1939, p. 366.

¹² Cf. notre article « La prosternation des anges », *Al Kalam*, consultable à l'adresse suivante : <https://al-kalam.fr/le-coran/les-sources-du-coran/anges-et-demons/la-prosternation-des-anges/>

¹³ Alfred-Louis de Prémare, *Joseph et Muhammad*, PUP, 1989, p. 130.

¹⁴ Voir notre article cité en note 12.

¹⁵ Nicolai Sinai, *op. cit.*, p. 384.

été abrogée¹⁶. Le grand théologien d'origine perse Fakhr al-Dîn al-Râzi (m. 1209) ira jusqu'à écrire dans son commentaire du Coran que Jacob, l'un des frères de Joseph, n'aurait pas dû se prosterner devant lui en raison de son haut rang et du fait qu'il était le plus âgé. L'argument est understandable, mais cela ne donne-t-il pas raison à Iblîs, qui refusa de se prosterner devant Adam en invoquant ces mêmes raisons ? Décidément, la contradiction semble insoluble. La situation devient plus compliquée encore si l'on tient compte de certains récits conservés par la tradition musulmane. Un hadîth bien connu fait dire à Muhammad : « Si j'avais dû ordonner à quelqu'un de se prosterner devant un autre, j'aurais ordonné aux femmes de se prosterner devant leur mari »¹⁷. Ces propos font passer un message clair : le mari est comme un dieu pour son épouse. Les biographies prophétiques sont également parsemées d'histoires de contes de fées où les arbres, les animaux et même les pierres se prosternent devant Muhammad à son passage¹⁸.

La trace de la prosternation

Chez certains musulmans, la prosternation crée au fil du temps une marque noirâtre sur le front, communément appelée *zabîba* ou « raisin » à cause de son aspect¹⁹. Médicalement parlant, cette tâche, totalement bénigne, correspond à une hyperpigmentation de la peau à force de la friction répétée avec le sol ou le tapis de prière. Le Coran semble y faire allusion :

Muhammad est le Messenger d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. **Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation.** Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermir, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs (48 : 29).

Ici, le mot « trace » en arabe est *sîmâ*, qui vient du grec *sêma*, « signe », « marque », probablement *via* un intermédiaire syriaque²⁰. Notre attention est attirée en outre par l'affirmation selon laquelle leur image se trouve dans la Torah et l'Évangile. Les historiens se sont demandé quel(s) passage(s) des Écritures bibliques le rédacteur coranique avait en tête. Certains ont suggéré d'y voir une référence à Deutéronome 6 : 8 où nous lisons : « Tu les lieras [= les commandements divins] comme un signe sur tes mains, et **ils seront comme des frontaux entre tes yeux** ». Ce dernier passage a en effet donné naissance à la coutume du port des tephillin (aussi appelés phylactères). Il s'agit de petits boîtiers cubiques contenant quatre commandements divins que certains juifs placent au niveau de leur front. S'agissant de « l'Évangile », on ignore à quel passage le Coran veut faire allusion. La parabole de la semence dans le verset coranique est une citation approximative de

¹⁶ Roberto Tottoli, *art. cit.*, p. 27.

¹⁷ Fakhr al-Dîn al-Râzi, *Al-Tafsîr*, vol. 18, p. 169.

¹⁸ Voir par exemple Ibn Abi Shayba, *Al-Musannaf*, vol. 7, p. 430.

¹⁹ Sur le sujet, voir l'article d'Andrew Rippin, « The trace of prostration and other distinguishing bodily marks in the Quran », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, vol. 78, pp. 41-51.

²⁰ Arthur Jeffery, *The Foreign Vocabulary of the Quran*, Oriental Institute Baroda, 1938, pp. 183-4.

Marc 4 : 26-29, mais il n'y est point question d'une marque au niveau du visage. Dans le livre de l'Apocalypse, Jean parle de sa vision dans laquelle il affirme avoir vu 144 000 personnes « qui avaient son nom [= celui de l'agneau] et le nom de son Père écrits sur leurs fronts » (Apocalypse 14 : 1).



Fig. 2 : un homme musulman portant la marque de la zabiba due à ses prières répétées



Fig. 3 : photographie d'un Juif à Padolsk portant des tephillin (Odessa, Ukraine, vers 1875).